



## Mairie de Chaintré

### Procès-Verbal Conseil Municipal du 3 mars 2022 - 19 heures

Convocation du 10 janvier 2022

**Présents** : Messieurs Jean-François COGNARD, Maire, Fabrice LAROCLETTE, Jean SIMONNET, Christophe PERRATON, Sébastien MAUREL, Mesdames Jacqueline BOURDON, Géraldine GRAS-COMTET, Nicole MORAT, Ophélie PAQUET, Martine FERRET, Fabienne LOGEROT, Isabelle BREUL.

**Absents excusés** : Patrick JOURNET, Germain DESSERTINE, Hélène VESSOT.

Le procès-verbal de la séance du 20 janvier 2022 a été transmis à chacun des membres du conseil municipal.

Monsieur le Maire sollicite l'avis de celui-ci et propose la signature de la feuille d'adoption du procès-verbal et des délibérations :

Le Compte rendu du 20 janvier est ensuite adopté à l'unanimité.

Secrétaire de séance : Fabrice Larochette est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance en rappelant l'ordre du jour.

- **Meublés de tourisme :**

Inauguration :

Vendredi 4 mars à 11 heures.

Les travaux sont terminés à 99 %. Un grand merci à Jacqueline Bourdon et Jean Simonnet pour les travaux d'aménagement et de finition.

Location :

Le contrat de bail a été signé le 8 février devant Maître Delayat. Compte tenu du fait que tous les travaux de finition ne sont pas encore terminés, il a été convenu que le premier loyer interviendra en avril, il n'y aura aucun loyer les 2 premiers mois.

→ Le conseil, après en avoir délibéré, valide et acte le premier loyer au 1<sup>er</sup> avril 2022

- **Procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU**

Le centre équestre Mâcon-Chaintré doit faire l'objet d'aménagements attendus par la fédération française d'équitation (FFE). Il fait partie des 42 sites retenus à l'échelle de la France par l'Agence Nationale du Sport pour un plan d'aménagement, de reconversion, de rénovation et de construction d'équipements sportifs pour la préparation aux Jeux Olympiques 2024, dont l'aménagement vise, notamment, l'installation de box supplémentaires positionnés le long de la RD89, le confortement des aires de stationnements temporaires situés de l'autre côté de la RD89, la sécurisation de la traverse de la départementale.

Un plan de l'aménagement du Centre Equestre est remis aux conseillers

Le PLU de Chaintré approuvé le 28 avril 2005 vient à classer le centre équestre :

- pour la partie des manèges en zone UL, zone d'activités de sport, de tourisme et de loisirs,

- pour les carrières et les équipements temporaires, en zone N, naturelle protégée, protégeant les perspectives depuis le château de Chaintré,
- pour les espaces temporaires de stationnement, en zone A.

Dans la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU, il est prévu par les dispositions du code de l'Urbanisme et de l'Environnement. Elle se déroule selon les étapes suivantes :

1. Prescription
  1. Le maire engage et mène la procédure ;
  2. Le conseil municipal en fixe les modalités de concertation
2. La concertation a lieu pendant toute la durée de la procédure de mise en compatibilité du projet, avec les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées,
3. Constitution du dossier de déclaration de projet emportant mise en compatibilité, en vue de l'examen conjoint des personnes publiques associées et de l'enquête publique. Il sera composé :
  - d'une part, d'une présentation du projet concerné ainsi que de la démonstration de son caractère d'intérêt général,
  - et, d'autre part, d'un rapport de présentation concernant la mise en compatibilité du PLU ;
4. Saisine de l'autorité environnementale pour l'évaluation environnementale des 2 objets ou de leur examen au cas par cas ;
5. Saisine des personnes publiques associées pour examen conjoint des dispositions proposées pour assurer la mise en compatibilité du PLU ;
6. Enquête publique unique portant à la fois sur l'intérêt général du projet et sur les dispositions proposées pour assurer la mise en compatibilité du PLU ;
7. Approbation par le conseil municipal :
  - À l'issue de l'examen conjoint et de l'enquête publique, le conseil municipal devra se prononcer, sur la déclaration de projet qui emportera alors approbation des nouvelles dispositions du PLU.

Les modalités de concertation mises en œuvre seront les suivantes :

- Information du public :
  - Sur le site internet de la commune et en mairie
- Le public pourra faire part de ses observations :
  - Par mail sur l'adresse : [mairie.chaintre@wanadoo.fr](mailto:mairie.chaintre@wanadoo.fr) ( préciser objet « observations mise en compatibilité PLU »)
  - Sur le cahier mise à disposition en mairie

La procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU nécessite la réalisation d'une enquête publique pendant une durée de 1 mois en mairie.

La procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU prévoit la réalisation d'une réunion d'examen conjoint de l'État, de la commune et des personnes publiques associées mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9 du code de l'urbanisme ;

- **Le Conseil, après en avoir délibéré**, définit les modalités de concertations préalables et indique que conformément à l'article R. 153-21 du code de l'urbanisme, la délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

- **Prix de vente matériel et véhicules CPI**

Le Centre de Première Intervention de Chaintré a été dissous par délibération du 20 janvier 2022 compte tenu de son effectif insuffisant nécessaire au bon fonctionnement et de nouvelle candidature.

Il convient de délibérer pour définir le prix de vente du matériel et des véhicules de l'ancien CPI

Propositions de tarifs :

- Renault Kangoo immatriculé CQ-382-WK aménagé : 16 500 € (achat Saint Martin Belle Roche)
- Camion Ivéco Daily immatriculé AV-372-AP aménagé : 8 000 € négociable
- Lots petit matériel : lot 1 Davayé : 500 € / lot 2 Chânes : 200 € / lot 3 Varennes : 1 200 €

→ le conseil, après en avoir délibéré, fixe le prix de vente du matériel CPI tel qu'indiqué ci-dessus.

- **Compte rendu des commissions : Travaux 2022 et orientations budgétaires**

### **1/ Commission Bâtiment Voirie : Fabrice Larochette**

**Travaux voirie** : *Chemin des Grandes Vernes, Chemin en dessous place de la Cure* (Remettre ce chemin en chemin piétonnier) et mur de soutènement, *Route de la Bergerie, Route des Galopières* : continuer le busage, *Chemin des Vallées, Chemin des Verchères Savy* : 30m de « béton », *Chemin des Darbonnes, Chemin des Belouzes* à reprendre, Les Cadots, travaux conjoints avec Vinzelles une fois l'enfouissement terminé + trouver une solution pour empêcher les camions ou bus d'emprunter la route malgré les panneaux (portique, feu clignotant ..), Rue St Vincent : problème vitesse des véhicules et rematérialiser les places de parking

*Les peintures au sol sont à refaire partout*

*Mur de soutènement* à reprendre *en dessous du domaine Manciat (dans virage)* : demander devis

Remplacement de certains *panneaux de signalisation* obsolètes et « délavés »

Harmoniser la signalétique sur la commune

Fléchage mairie, salle polyvalente et école à réaliser

### **Bâtiments :**

Lancer une étude énergétique de tous les bâtiments communaux

Mairie : Remplacer l'alarme

Eglise : paratonnerre à changer : 8 964 €

Salle des fêtes : Tapis à remplacer, agrandir l'avancée de la scène, sortie coté ascenseur : Prévoir un boîtier qui déclenche l'éclairage par détecteurs de présence

Ecole : barrière et main courante à repeindre, banc dans la cour à déplacer

Tennis : Le boîtier d'éclairage : remplacer le cylindre / grillage à réparer

**Cimetière** : L'enherbage suit son cours, il sera semé vendredi 11 mars prochain. Information publique à prévoir.

### **2 ) Commission Communication / Site internet : Jacqueline Bourdon**

Site internet : il a été finalisé il y a une quinzaine de jours en fonction des remarques des uns et des autres et sera en ligne sous peu.

### **3 ) Commission Tourisme /embellissement / illuminations : Sébastien Maurel**

Aménagement de la Place du village par barrières urbaines, pots de fleurs, banc, racks à vélos. Des devis sont en cours.

Illumination : Acquisition de sapins lumineux supplémentaires (5)

• **Orientation Budgétaire**

La balance générale des résultats du budget 2021 est remis aux conseillers et détaillée.  
Le Compte administratif sera voté à la prochaine réunion

• **Divers :**

Tour de Saône et Loire : arrivée de l'étape à Chaintré le 15 avril

Critérium du Dauphiné : Présentation de l'étape n°5 du Jeudi 9 juin Thizy les Bourgs – Chaintré, 162.3 km. Arrivée devant le Centre Equestre.

14 Juillet : Fête des vigneronns avec randonnée dégustation, bar éphémère sur la Place. Un Feu d'artifice organisé par la mairie clôturera la journée.

Ukraine : On est solidaire et en attente d'information pour aider.

Election présidentielle : 10 et 27 avril

Permanences 10 avril :

Horaires permanences	NOM - Prénom	Horaires permanences	NOM - Prénom
<b>8H à 10 H 30</b>	Jacqueline Bourdon Géraldine Gras Comtet Jean-François Cognard	<b>15H30 à 18 H</b>	Martine Ferret Hélène Vessot Germain Dessertine
<b>10H30 à 13 H</b>	Ophélie Paquet Fabienne Logerot Jean Simonnet	<b>18 H 00 →dépouilleme nt</b>	Fabrice Larochette Géraldine Gras Comtet Martine Ferret
<b>13H à 15 H30</b>	Nicole Morat Sébastien Maurel Patrick Journet		

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.

Prochain conseil le jeudi 31 mars 2022 à 18 heures

Réunion des Adjointes vendredi 25 mars 18 heures.

Le Maire,

**Jean-François COGNARD**

